

MENACE SUR LA DEMOCRATIE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE

Préambule

de la Recommandation adoptée

par la Conférence des OING du Conseil de l'Europe le 6 Octobre 2010.

1. Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, en accord avec le Comité des Ministres, a lancé un profond processus de réforme du Conseil de l'Europe.

2. Le but de cette réforme est de rendre le Conseil de l'Europe politiquement plus influent et transparent en se recentrant autour de ses valeurs fondamentales : la démocratie, les droits de l'Homme et l'Etat de Droit. Mais aussi « [d'] *axer nos activités sur des domaines dans lesquels nous avons de réels atouts comparatifs et faire ce que les autres ne savent pas faire* ». (Thorbjørn Jagland, discours devant l'APCE, 25-29 janvier 2010).

3. La Conférence des OING du Conseil de l'Europe, assemblée de la société civile organisée, s'inscrit fortement dans la perspective et l'ambition du Secrétaire Général.

La Conférence des OING est un réel atout comparatif ! Par son implantation dans tous les pays d'Europe, par sa représentativité fondée sur des réseaux d'ONG internationales, et aussi les fédérations nationales et locales. Ainsi, la Conférence des OING motive les citoyen(ne)s à participer à la conduite des affaires publiques.

4. Le Conseil de l'Europe est l'unique Organisation intergouvernementale qui ait octroyé un statut participatif aux Organisations Internationales Non Gouvernementales (CM Res(2003)8). Ce rôle de pionnier lui permet de se distinguer des autres Organisations et par le biais du "Quadrilogue" institutionnel de représenter la diversité de nos citoyens.

A l'heure où l'Europe vit une crise importante de désintéressement croissant des citoyens aux élections des Institutions européennes, le Conseil de l'Europe exprime une vraie sensibilité européenne étant le vecteur de la démocratie représentative et participative.

5. Le Comité des Ministres a déclaré, en 2009, que l'une de ses priorités « *est de développer, avec l'aide de la Conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales, l'interaction avec la société civile, dont nous saluons l'action sur le terrain* ». (119e Session du Comité des Ministres, Madrid, 12 mai 2009,§9)

6. L'Assemblée Parlementaire « *constatant que le travail de la Conférence des OING contient plusieurs grands thèmes étroitement liés aux priorités de l'Assemblée parlementaire, renforce sa coopération avec les OING représentatives et proactives, et tout particulièrement avec la Conférence des OING du Conseil de l'Europe* ». (AP- Res1589(2007)§1,§10).

7. Le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux et la Conférence des OING ont établi un "Mémorandum sur le Partenariat entre les pouvoirs locaux et régionaux et les ONG dans les Etats membres du Conseil de l'Europe" pour favoriser auprès des collectivités locales la prise en compte de l'action des associations non gouvernementales dans le processus de décision des affaires publiques. Ce Mémorandum permet le renforcement des ONG locales et nationales dont la grande majorité n'a pas de lien avec le Conseil de l'Europe en les impliquant, à leur tour, aux travaux du Conseil de l'Europe. (voir aussi (CM, Res(2003)9).

8. En décembre 2005, le Comité des Ministres statue que la Conférence des OING peut déléguer des représentants aux Comités directeurs et organes subordonnés, tout comme l'Assemblée Parlementaire et le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux (Res(2005)47).

Cette reconnaissance politique de la Conférence des OING s'accompagnait d'une augmentation progressive du budget opérationnel pour les activités organisées par la Conférence des OING et par le Secrétariat, et d'un renforcement de ce dernier.

En juin 2008, la Conférence des OING procède à une réforme de ses organes et de son fonctionnement pour s'accorder d'avantage aux structures des autres piliers du "Quadrilogue" du Conseil de l'Europe.

9. La Conférence des OING réalise des actions en vue de renforcer la société civile dans les états membres du Conseil de l'Europe et au Belarus, et notamment :

- **Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel**, reconnu par le Comité des Ministres comme « *document de référence pour le Conseil de l'Europe et de base permettant de développer le cadre offrant aux citoyens les moyens de participer à la conduite des affaires publiques dans les pays européens* » (Déclaration CM, 21/10/2009).
- **Conseil d'Experts sur le droit en matière d'ONG**, qui contribue à créer un environnement favorable au travail des ONG en application de la Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur le statut juridique des organisations non gouvernementales en Europe. (CM/Rec(2007)14).
- **Forum pour l'avenir de la démocratie** : la Conférence y forme, avec le Comité des Ministres, l'Assemblée Parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, une expression du pluralisme démocratique essentielle pour construire une Europe des citoyennes et citoyens.
La gouvernance quadripartite garantit la transversalité du Forum. La Conférence est membre de son Conseil consultatif. (CM, Res(2003)8).
- **Congrès régionaux d'ONG** : Ils sont destinés aux pays d'Europe centrale et orientale, (Géorgie, Fédération de Russie, Lituanie, Pologne, Ukraine, Belarus etc.). Ils mettent l'accent sur le rôle de la société civile au sein de la démocratie et facilitent les échanges d'expériences ainsi que l'établissement des réseaux d'ONG régionales.
- **Le Livre Blanc** : contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre du Livre Blanc sur le dialogue interculturel.
- **La Journée de la Biodiversité** : manifestation organisée par la Conférence des OING en partenariat avec l'APCE et le Congrès le 28 avril 2010 et conclue par la signature conjointe d'une déclaration.
- **Centre Nord – Sud de Lisbonne** : Signature d'un accord de coopération (partenariat) entre la Conférence des OING et le Centre Nord-Sud. La Conférence y dispose de deux sièges au Conseil Exécutif.
- **Conférences Ministérielles** : participation active aux travaux de ces conférences en y associant des ONG qui ne sont pas membres de la Conférence des OING.
- **Programme d'appui à la société civile en Russie** : promouvoir le rôle et l'impact des ONG dans la vie publique.
- **Comités Directeurs** : participation à l'élaboration des Conventions du Conseil de l'Europe et leur mise en application.
- **Programmes d'appui à la société civile du Belarus** : promouvoir les valeurs et normes du Conseil de l'Europe.

10. La Conférence des OING s'inscrit fortement, par ses travaux et ses actions, dans le cadre de la "sécurité douce". Par sa proximité avec les citoyens et ses partenariats multilatéraux, elle joue un rôle de "facilitateur" dans des situations d'affrontements où la sécurité et la stabilité sont en péril dans certaines parties de notre continent.

La Conférence des OING, avec son dialogue civil, son expertise, sa proximité aux citoyens, son aide au renforcement de la participation des citoyens à la vie politique et l'appui du "Quadrilogue", constitue un acteur incontournable pour la prévention des conflits, face à l'extrémisme politique et à l'impact de la crise économique sur la démocratie, les droits de l'Homme et l'Etat de droit en Europe.

« *La sécurité et la stabilité de l'Europe semblent se jouer non plus entre les Etats mais à l'intérieur de leurs frontières* ». (Thorbjørn Jagland, Bruxelles, 29 septembre 2010).

11. La Conférence des OING contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre effective des instruments juridiques du Conseil de l'Europe, qui assurent la protection des droits humains, tels, la Convention des droits de l'Homme, la Charte sociale européenne, la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains ou encore la future Convention sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, la Convention européenne du paysage, et tant d'autres. Elle promeut auprès des citoyen(ne)s les actions du Conseil de l'Europe, tant en Europe que dans ses relations avec le reste du monde, notamment du dialogue euro - méditerranéen. Un grand nombre des membres de la Conférence des OING est présent dans d'autres instances internationales ; l'ONU, l'UNESCO l'UE, l'OSCE, l'Organisation Internationale du Travail. La Conférence des OING est bien un vecteur actif et essentiel au développement, à la promotion et au rayonnement international des travaux et actions du Conseil de l'Europe.

MENACE SUR LA DEMOCRATIE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE

Recommandation

adoptée

par la Conférence des OING du Conseil de l'Europe le 6 Octobre 2010.

- La Conférence des OING partage l'avis de l'Assemblée Parlementaire « *qui est convaincue que la réussite des réformes proposées par le Secrétaire Général doit se baser sur un dialogue véritable, substantiel et permanent non seulement entre les deux organes statutaires, mais également avec les autres instances de l'Organisation.* » (AP, Avis 276(2010)§5).

- La Conférence des OING déplore que le Secrétaire Général ne lui ait pas présenté son projet de réforme comme il l'a fait devant le Comité des Ministres, l'Assemblée Parlementaire et le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux, dans le cadre du "Quadrilogue" mais aussi en application de la résolution du CM(2003)8, qui prévoit de consulter de la Conférence des OING (à l'époque intitulée Commission de Liaison) pour des questions d'intérêt mutuel.

- La Conférence des OING reconnaît que le projet de réforme, proposé par le Secrétaire Général, s'inscrit dans une période d'instabilité économique et financière qui oblige les Gouvernements à envisager des réductions de budgets.

Devant cette situation difficile la Conférence des OING peut envisager une réduction de son propre budget du même ordre que celles qui ont été acceptées par l'Assemblée parlementaire et le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux. Ceci, malgré sa conviction profonde que son rôle indispensable au sein du Conseil de l'Europe mériterait, compte tenu de la modestie des moyens qui lui sont alloués, une augmentation.

- La Conférence des OING rappelle que le budget global qui lui est alloué ne représente pour 2010 que 0,52% du budget total du Conseil de l'Europe. Le projet de budget de réforme pour 2011 prévoit une réduction substantielle pouvant atteindre 80% selon les dires, pour la seule Conférence des OING, ce qui ne sauvera pas le Conseil de l'Europe, mais, en revanche, pourrait sacrifier l'un des membres du « Quadrilogue » : la Conférence des OING.

- En conséquence, la Conférence des OING qui est un élément essentiel de la crédibilité démocratique du Conseil de l'Europe demande :

1) au Comité des Ministres :

- de confirmer le rôle de la Conférence de OING au sein de Conseil de l'Europe
- de prendre acte de sa volonté d'être pleinement associée à la réforme du Conseil de l'Europe et d'y contribuer grâce notamment à son expertise et son réseau couvrant l'Europe des citoyen(ne)s.
- de procéder à une réduction équitable du budget 2011 des institutions du Conseil de l'Europe.
- de renforcer la coopération et le dialogue entre les piliers du "Quadrilogue" afin de permettre au Conseil de l'Europe de continuer notamment à promouvoir, par sa diversité et son pluralisme, les intérêts de l'ensemble des citoyens européens, mieux que toute autre Organisation.

2) à l'Assemblée Parlementaire et au Congrès :

- de soutenir les propositions et les demandes ainsi exprimées au Comité des Ministres et au Secrétaire Général afin de préserver le rôle unique du « Quadrilogue » qui représente toute la diversité et la démocratie européennes au sein de la même Organisation, le Conseil de l'Europe.

Le budget de 2011 sera adopté par le Comité des Ministres dans la semaine du 22 novembre 2010